



COMMISSION SPORTIVE SENIORS DE DISTRICT

Configuration « Compétitions »

Procès-Verbal N°24 de la réunion du 04 février 2026

Saison 2025/2026

NB : Toutes les informations ci-dessous sont publiées officiellement sauf erreur ou omission et sous réserve des procédures en cours ou à venir.

Championnats Seniors F et M :

1. Modification engagements

SF à 8 Printemps Gr C

Geispolsheim FC 2 se retire (Gr C passe de 6 à 5 équipes)

2. Calendriers provisoires :

La période de modifications des calendriers provisoires – Seniors féminines et masculins, a été ouverte du lundi 26 janvier au lundi 02 février inclus :

- Le service compétitions a validé toutes les demandes effectuées pour les matchs à domicile et qui respectent les modalités de l'article 13, sans validation préalable de l'adversaire. (= toutes les demandes, indépendamment du statut : « en cours », « acceptée », « refusée »)
- Les demandes de modifications restantes, **au statut « en cours », nécessitent alors un accord de l'adversaire** (demandes concernant des matchs à l'extérieur ou ne rentrant pas dans le cadre de l'article 13, l'accord de l'adversaire reste obligatoire.)
- Les calendriers de la phase retour/printemps sont considérés comme définitifs une fois l'ensemble des demandes de modifications traitées par le service compétitions

→ Communication officielle sera faite aux clubs le lundi 09/02 actant les calendriers définitifs

Pour toute modification ultérieure, qui devra obligatoirement être saisie via Footclubs, l'accord du club adverse sera obligatoire (changement de date ou d'heure du coup d'envoi).
(Voir : [Comment faire une demande de modification de match ?](#))

Nouveauté règlementaire :

Au cours de la période des calendriers provisoires, chaque club aura la possibilité de **solliciter le report d'une rencontre (hors dernière journée retour) au motif de l'organisation d'une manifestation**. Si elle considère la demande justifiée, la commission compétente validera alors le report et refixera le match à une date de rattrapage prévue au calendrier général.

- Cette disposition n'est recevable que pour **une seule demande par club et par saison en championnat** (journées de coupes exclues).

Retrouvez ci-dessous, toutes les demandes (manifestations clubs entre février et juin 2026), réceptionnées dans la période ouverte jusqu'au lundi 02 février inclus (Art 13), ainsi traitées par la CSS en vue de refixer les rencontres :

D1 Gr C

Geispolsheim Fc 2 - Marlenheim Fc 1 du 22/02 est refixé au 22/03 à 15 h (manif. Marlenheim)

D1 Gr D

Ostheim Ent Fcoh Src 3 - Selestat Sc 1 du 15/03 est refixé au 03/04 à 16h (manif. Sélestat)

Ingersheim F.C. 1 - Marckolsheim As 1 du 03/05 est refixé au 01/05 à 15h (manif. Marckolsheim)

D2 Gr A

FC NIEDERSCHAEFFOLSHEIM -AS HOCHFELDEN 2 du 22/02 est refixée au 26/04 (manif. Hochfelden)

D2 Gr G

Muespach Afmh 1 - Oltingue Raedersdorf 1 du 11/04 est refixé au 03/04 à 16h (manif. Muespach)

Illfurth F.C. 1 - Seppois E V L 1 du 30/05 est refixé au 31/05 à 17h (Manif. EVL)

D3 Gr B

Rountzenheim-Auenhei 1 - Eschbach Fc 1 du 12/04 est refixé au 03/04 à 16h (manif. Rountz.)

D3 Gr E

Schoenau 1 - Chatenois As 1 du 03/05 est refixé au 14/05 à 16h (Manif. Schoenau)

D5 Gr F

Selestat Sc 2 - St Pierre Bois/T Asc 2 du 15/03 est refixé au 08/03 à 15h (manif. Sélestat)

Ste Marie Mines U.S. 1 - Boofzheim Ebh 1 du 10/05 est refixé au 26/04 à 16h (manif. Boofzheim)

D6 Gr A

MERTZWILLER 3 -AS HOCHFELDEN 3 du 22/02 est refixé au 22/03 (manif. Hochfelden)

Mertzwiller As 2 - Gumbrechtshoffen Us 2 du 12/04 est refixé au 26/04 (manif. Mertzwiller)

D6 Gr C

Schilt/Bisc Ec 2 - Marlenheim Fc 2 du 22/02 est refixé au 22/03 à 10 h (manif. Marlenheim)

Strg Cite De L III 2 - Romanswiller Emossig 2 du 14/03 est refixé au 21/03 à 20h (Manif. Romanswiller)

D6 Gr E

Erstein As 3 - Schoenau 2 du 03/05 est refixé au 08/05 à 10h (Manif. Schoenau)

D7 Accession Gr F

Houssen Ent Fcoh Src 5 - Marckolsheim As 3 du 03/05 est refixé au 01/05 à 10h (manif. Marckolsheim)

D7 Maintien Gr C

Rountzenheim-Auenhei 2 - Niederlauterbach 2 du 12/04 est refixé au 03/04 à 10h (manif. Rountz.)

D7 Maintien Gr I

Boofzheim Ebh 2 - Mussig Ent. Artolsh. 3 du 10/05 est refixé au 26/04 à 10h (manif. Boofzheim)

D8 Accession Gr C

Bischwiller Turcs 3 - Rountzenheim-Auenhei 3 du 12/04 est refixé au 03/04 à 10h (manif. Rountz.)

D8 Accession Gr I

Rumersheim A.L.S.C. 2 - Oberhergheim Fc 2 du 29/03 est refixé au 22/03 à 10 h (manif. Rumersheim)

D8 Printemps Gr I

Rosheim Fc 3 - Meistratzheim Us 2 du 08/03 est refixé au 01/05 à 10 h (manif. Rosheim)

D8 Printemps Gr L

Schoenau 3 - Artolsheim Ent. Muss 4 du 03/05 est refixé au 08/05 à 10h (Manif. Schoenau)

D1F Gr Alsace

Selestat Sc 1 - Dutt. Hindisheim Ent 1

du 15/03 est refixé 03/04 à 17h (manif. Sélestat)

D2F Titre Gr B

Wolxheim Cs 1 - Pfetterhouse U.S. 1

du 31/05 est refixé au 25/05 à 16h (Manif. Pfetterhouse)

SF8 Titre Gr B

Cernay Fc 1 - Schoenau 1

du 03/05 est refixé au 01/05 à 15h (Manif. Schoenau)

SF8 Printemps Gr E

Gunsbach U.S. 1 - Selestat Sc 2

du 15/03 est refixé 08/03 à 15h (manif. Sélestat)

SF8 Printemps Gr F

Thann Fc 1 - Muespach Amo 2

du 12/04 est refixé au 08/03 à 10h (manif. Muespach)

Procédure d'appel :

Les présentes décisions de la Commission des Compétitions Seniors du District Alsace sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours* à compter du lendemain de leur notification, par courrier officiel à l'adresse électronique : secretariat@alsace.fff.fr selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF et à l'article 69 des Règlements du District Alsace.

* Le délai d'appel peut être réduit selon les dispositions propres d'une compétition concernée, ou si la décision contestée porte sur l'un des cas mentionnés à l'article 69 des Règlements du District Alsace, à l'exception des décisions à caractère disciplinaire.

Les Responsables des antennes 67 et 68 de la Commission,
Jean-Christophe Allard et Daniel Interling

Le Secrétaire de Séance,
Fabien Gensbittel